



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<http://www.e-solidarites.fr/lutte-contre-les-exclusions/revalorisation-des-minimas-sociaux-le-niveau-du-rsa-reste-insuffisant>

Revalorisation des minimas sociaux : le niveau du RSA reste insuffisant

📅 Publié le 28 mars 2025

👤 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Les ménages les plus pauvres sont les plus affectés par les niveaux de prix élevés. Le retard de revalorisation du RSA multiplie et aggrave leurs privations.

Le RSA ainsi que de nombreuses prestations sociales et familiales seront revalorisés de 1,7 % au 1er avril 2025. Cette revalorisation légale annuelle prend en compte l'inflation constatée l'an dernier.

Le Collectif ALERTE réitère sa demande d'une revalorisation des minima sociaux par anticipation de l'inflation prévue, comme c'était le cas avant 2015, et non pas sur la seule base de celle déjà subie pendant plusieurs mois par les ménages pauvres. Cette revalorisation en retard conduit les personnes à avoir, à chaque fois, une perte de pouvoir d'achat pendant plusieurs mois.

Il demande aussi que l'indexation des minima sociaux se fasse sur les prix à la consommation des ménages modestes, comme c'est le cas pour le Smic, et non pas sur l'inflation moyenne, laquelle ne tient pas compte du panier de consommation des ménages modestes dans lequel l'énergie et l'alimentation pèsent davantage.

Pour des personnes qui n'épargnent rien, chaque hausse de prix non compensée se traduit par des restrictions fortes sur des besoins essentiels, comme la nourriture, le chauffage ou l'habillement.

Pour éradiquer la grande pauvreté, les associations demandent un relèvement significatif des minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian (1 014 € pour une personne seule), soit près de 70 % d'un Smic net. Car aujourd'hui, le RSA a décroché avec le niveau de vie moyen : il ne représente plus que 39 % du Smic.

Par ailleurs, nous rappelons notre positionnement vis-à-vis de la réforme du RSA et du nouveau régime de sanction qui pénalise encore plus fortement les personnes précaires sans réellement développer l'accompagnement vers l'emploi.

Communiqué de presse

Communiqué de presse du 28/03/2025

Auteur du document : Uniopss

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche

113.14 Ko